

LES PRINCIPALES AIDES FINANCIERES A LA CREATION OU A LA REPRISE D'ENTREPRISE



Le dispositif d'accompagnement de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre permet à tout porteur de projet d'être orienté dans ses démarches. Nous vous conseillons vivement de suivre ce dispositif d'accompagnement et de remplir un dossier de présentation de votre projet avant de solliciter les aides financières détaillées ci-après.



➤ Aides et prêts liés au statut social du créateur ou du repreneur

NATURE DE L'AIDE	BENEFICIAIRES	DESCRIPTIF	OÙ S'ADRESSER ?
<p>AIDE A LA CRÉATION / REPRISE DU POLE EMPLOI</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Bénéficiaire de l'Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE) ▶ Personne ayant droit à l'ARE, en cours de différé d'indemnisation ou de délai d'attente ▶ Personne licenciée créant ou reprenant une entreprise pendant la période de préavis ▶ Dans tous les cas, être bénéficiaire de l'ACCRE 	<p>Si vous percevez l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), 2 possibilités s'offre à vous :</p> <p>➤ l'aide à la reprise ou à la création, l'entreprise permettant de bénéficier d'un capital dès le début de votre activité : elle correspond à la moitié des allocations nettes qui vous restent à percevoir à la date où vous débutez votre activité. Cette aide est versée pour moitié au moment de l'immatriculation, le solde est versé 6 mois après le début d'activité. Vous devez être radié de la liste des demandeurs d'emploi.</p> <p>OU</p> <p>➤ le maintien partiel de vos allocations pendant la phase de démarrage : vous pouvez continuer à percevoir une partie de vos allocations pendant la phase de démarrage de la reprise ou de la création de l'entreprise, à condition que vos nouvelles rémunérations ne dépassent pas 70% du salaire sur lequel ont été calculées vos allocations.. Cet accompagnement est possible tant que vous avez droit aux allocations dans la limite de 15 mois ou sans limitation pour les 50 ans et plus. Vous devez être inscrit comme demandeur d'emploi</p> <p>Dans les 2 cas, en cas d'arrêt d'activité, vous retrouvez les droits qui vous restaient à la veille de la création ou reprise, diminués du montant de l'aide qui vous a été versée.</p>	<p>POLE EMPLOI dont vous dépendez www.pole-emploi.fr</p>
<p>CREDIT SOLIDAIRE par l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (A.D.I.E.)</p>	<p>▶ Créateurs ou repreneurs exclus du système bancaire classique</p>	<p>Prêt de 6000 € maximum avec intérêt (taux de 9.71% au 1er juillet 2010) remboursable dans un délai maximum de 30 mois</p> <p>Obligation d'une caution dans l'entourage du créateur à hauteur de 5% du montant du prêt</p> <p>Un accès facilité à des financements complémentaires pouvant aller jusqu'à 5000€</p>	<p>ADIE ☎ : N°Vert:0 800 800 566 (appel gratuit depuis un poste fixe)</p> <p>116 rue Jean Jacques Rousseau (1er étage)</p> <p>76000 Le Havre www.adie.org</p>

NATURE DE L'AIDE	BENEFICIAIRES	DESCRIPTIF	OÙ S'ADRESSER ?
<p><u>AIDE AUX PERSONNES HANDICAPEES</u></p> <p>Créateurs -Repreneurs d'entreprise statut défini par l'article L 5212613 du code du travail</p>	<p>Personnes handicapées en recherche d'emploi et inscrites au Pôle Emploi.</p> <p>Le créateur handicapé doit remplir les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Être dirigeant de la future entreprise quel que soit son statut (EURL, SARL...), ▶ Détenir au moins 50 % du capital, seul ou en famille (conjoint, ascendants et descendants de l'intéressé avec plus de 30 % à titre personnel). 	<p>Une subvention pouvant aller jusqu'à 12 000 € en complément d'un apport de fonds propres d'au moins 1 525 €</p> <p>Emprunt bancaire fortement souhaité par l'AGEFIPH</p> <p>Une formation à la gestion pouvant atteindre 250 heures,</p>	<p>AGEFIPH</p> <p>☎ : Tel : 0811.37.38.39</p> <p>30 rue Henri Gadeau de Kerville 76107 Rouen cedex 1</p> <p>www.agefiph.fr</p>
<p><u>N.A.C.R.E.</u> <u>(Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise)</u></p> <p>(remplace le dispositif EDEN et les chéquiers conseils supprimés depuis le 1er janvier 2009)</p>	<p>▶ Les bénéficiaires de l'A.C.C.R.E.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Demandeur d'emploi indemnisé, bénéficiaire de l'allocation de retour à l'emploi (ARE), ▶ Personne de 50 ans et plus inscrite sur la liste des demandeurs d'emploi 	<p>Il s'agit d'un parcours destiné à favoriser la création et la reprise d'entreprise, sa pérennité et son développement grâce à un appui dans le montage, la structuration financière et un suivi post création pendant 3 ans.</p> <p>Pour cela le créateur/repreneur doit conclure avec un organisme labellisé par l'Etat et la Caisse des Dépôts un contrat d'accompagnement NACRE.</p> <p>Le parcours est structuré en 3 phases :</p> <p>➡ Phase 1 : aide au montage de projet</p> <p>➡ Phase 2 : structuration financière et intermédiation bancaire, phase durant laquelle le prêt à taux zéro NACRE d'un montant de 1000€ à 10000 € peut être demandé (il est obligatoirement couplé à un prêt bancaire complémentaire, remboursable dans un délai maximum de 5 ans par mensualités constantes)</p> <p>➡ Phase 3 : appui au démarrage et au développement se poursuivant jusqu'à trois ans après la création d'entreprise</p> <p>L'entrée dans le parcours peut se faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➡ pour une entreprise pas encore immatriculée : en phase 1 ou 2 en fonction du stade de maturité du projet ➡ pour une entreprise immatriculée depuis moins de 2 ans et dont le créateur repreneur atteste du bénéfice de l'ACCRE : directement en phase 3 <p>Le créateur/repreneur a le libre choix de l'organisme conventionné qui l'accompagne. Il conclut avec lui un contrat d'accompagnement création/reprise d'entreprise Nacre qui organise son parcours par phase. Le créateur/repreneur peut changer d'organisme quand il change de phase.</p>	<p>La demande d'entrée dans le parcours NACRE doit être effectuée auprès d'un opérateur conventionné :</p> <p>Pour connaître le nom des opérateurs conventionnés :</p> <p>http://www.entreprises.gouv.fr/nacre/ ou</p> <p>DIRECCTE de Haute-Normandie Unité territoriale de Seine Maritime 2 rue Saint-Sever Cité Administrative Saint Sever 76032 ROUEN CEDEX</p> <p>www.travail-solidarite.gouv.fr</p> <p>La Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre et Le Havre Caux Initiative sont conventionnés pour les phases 1,2 et 3</p> <p>Esplanade de l'Europe – BP 1410 76067 Le Havre cedex www.cci-creation.fr</p> <p>☎ : 02.35.55.27.06 D. MERESSE ☎ : 02.35.55.26.67 N.AMEINGUAL</p>

NATURE DE L'AIDE	BENEFICIAIRES	DESCRIPTIF	OÙ S'ADRESSER ?
<p><u>SUBVENTION « COUP DE POUCE »</u> du Conseil Régional de Haute-Normandie</p>	<p>Créateurs ou repreneurs, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active R.S.A. ▶ demandeurs d'emploi depuis plus d'1 an (12 mois sur les 18 derniers mois) ▶ jeunes de moins de 26 ans en difficulté d'insertion professionnelle ▶ créateurs sans emploi s'installant en Zone Franche Urbaine ou Zone de Redynamisation Urbaine et bénéficiaire de l'ACCRE <p>Les besoins en financement ne doivent pas dépasser 54 000 € en création et 90 000 € pour les reprises</p> <p>Activité située en Haute-Normandie</p> <p>L'entreprise ne doit pas être créée depuis plus de 6 mois et une priorité est donnée aux demandes intervenant avant la création</p>	<p>Subvention forfaitaire de 3 900 € sur décision de la Commission permanente du Conseil Régional de Haute Normandie</p> <p>Sous condition d'avoir obtenu un prêt complémentaire à la subvention Coup de pouce est obligatoire et d'être bénéficiaire de l'ACCRE.</p> <p>Les besoins en financement ne doivent pas dépasser 54 000 € en création et 90 000 € en reprise</p>	<p>Organismes conventionnés avec le Conseil Régional de Haute-Normandie, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ ADIE ☎ : N°Vert:0 800 800 566 ♦ Boutique de Gestion de Haute-Normandie ☎ : 06.15.67.18.72 ♦ CEGEFOP ☎ : 02.32.34.34.38 ♦ CRE'ACTION ☎ : 02.35.41.33.32 ♦ Haute Normandie Active ☎ : 02.32.10.65.53
<p><u>PRET A LA CREATION D'ENTREPRISE (PCE)</u> par OSEO Haute-Normandie</p>	<p>▶ Personnes physiques ou morales en phase de création (N° SIREN attribué) ou PME créées depuis moins de 3 ans, quel que soit leur secteur d'activité (*) et n'ayant pas encore bénéficié d'un financement (égal ou supérieur à 2 ans).</p> <p>Les entrepreneurs ne peuvent être déjà installés dans une autre affaire ou contrôler une autre société</p> <p>Dépenses financées : la trésorerie de départ, les investissements immatériels tels que les frais commerciaux, publicité et les aléas de démarrage à l'intérieur d'un programme de 45 000 € HT.</p> <p>*Sauf agriculture, intermédiation financière, promotion ou location immobilière.</p>	<p>Prêt sans garantie ni caution personnelle de 2 000 à 7 000 € d'une durée de 5 ans avec 6 mois de différé d'amortissement du capital et de paiement des intérêts.</p> <p>Il est accompagné systématiquement d'un concours bancaire (financement du matériel, véhicule....) de plus de 2 ans et d'un montant au moins équivalent au double de celui-ci.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Banques ♦ LE HAVRE CAUX INITIATIVE <p>Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre</p> <p>Esplanade de l'Europe – BP 1410 76067 Le Havre cedex ☎ : 02.35.55.26.67 Nathalie AMEINGUAL</p>

➔ Aides et prêts destinés aux projets à potentiels et novateurs

NATURE DE L'AIDE	BENEFICIAIRES	DESCRIPTIF	OÙ S'ADRESSER ?
<u>PRET D'HONNEUR DU HAVRE CAUX INITIATIVE</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Créateurs ou repreneurs de PMI industrielles, artisanat de production et de services aux entreprises <p>Commerce et services aux particuliers sous conditions spécifiques : Projet à caractère novateur ou à intérêt particulier,</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Immatriculation depuis moins d'un an ▶ Activité sur le secteur géographique du Havre Caux Initiative 	<p>De 5 000 à 15 000 € sans intérêt ni garantie sur une durée 3 ans</p> <p>Le demandeur doit disposer d'un apport</p> <p>Un concours bancaire est obligatoire</p>	<p>LE HAVRE CAUX INITIATIVE</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre</p> <p>Esplanade de l'Europe – BP 1410</p> <p>76067 Le Havre cedex</p> <p>☎ : 02.35.55.26.67</p> <p>Nathalie AMEINGUAL</p>
<u>PRET D'HONNEUR</u> par le Réseau Entreprendre	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Créateurs ou repreneurs de PME-PMI industrielles et de services aux entreprises prioritairement ▶ Projets à potentiel de développement 	<p>Après sélection par un comité d'engagement qui vérifie le respect par le créateur des principes du réseau entreprendre (respect de l'homme, gratuité et réciprocité)</p> <p>- Accompagnement personnalisé pendant 2 à 3 ans par un chef d'entreprise (rencontre une fois pas mois)</p> <p>- Prêt d'honneur entre 15 000 et 35 000 € sans intérêts, sans garantie, remboursable sur 5 ans avec différé de 18 mois. Effet de levier pour renforcer les prêts bancaires</p>	<p>SEINE ESTUAIRE ENTREPRENDRE</p> <p>Parc d'Activités Notre Dame de Grâce</p> <p>337 avenue du Bois au Coq</p> <p>76620 Le Havre</p> <p>☎ : 02.44.71.83.45</p> <p>http://www.reseau-entreprendre-seine-estuaire.fr</p>
<u>PRET ODACE AVANCE</u> sur fonds du Conseil Régional de Haute-Normandie	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Création ou reprise de tous secteurs d'activité immatriculée depuis moins de 3 ans au RCS ou au RM pouvant démontrer un impact économique dans son domaine d'activité, exclus les bars, restauration sur place ou à emporter, commerces de prêt-à-porter et agences immobilières... <p>Dispositif ouvert aux entreprises transformant et commercialisant les produits agricoles ainsi les aides aux entreprises du transport routier de marchandises et de passagers sous réserve de l'exclusion de l'achat de véhicules de transport routier de marchandises par des entreprises réalisant du transport de marchandises pour le compte d'autrui.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Création de 3 emplois permanents minimum sur 3 ans 	<p>De 15 000 € à 100 000 € à taux nul et sans garantie dans la limite de 50% des apports en fonds propres et des prêts consentis à moyen ou long terme et à 100 % du programme d'investissements</p> <p>Remboursable sur 7 ans maximum</p> <p>Le montant de l'aide ne pourra pas excéder le montant des apports</p>	<p>LE HAVRE CAUX INITIATIVE</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre</p> <p>Esplanade de l'Europe – BP 1410</p> <p>76067 Le Havre cedex</p> <p>☎ : 02.35.55.26.67</p> <p>Nathalie AMEINGUAL</p>

NATURE DE L'AIDE	BENEFICIAIRES	DESCRIPTIF	OÙ S'ADRESSER ?
<p><u>SUBVENTION ODACE INVESTISSEMENT</u></p> <p>sur fonds du Conseil Régional de Haute-Normandie</p>	<p>► Toute création ou reprise de fonds de commerce d'une entreprise PME des secteurs de l'industrie, de l'artisanat de production et des services à l'entreprise ou du secteur du bâtiment (clientèle mixte) immatriculée depuis moins de 3 ans au RCS ou RM Dispositif ouvert aux entreprises transformant et commercialisant les produits agricoles ainsi les aides aux entreprises du transport routier de marchandises et de passagers sous réserve de l'exclusion de l'achat de véhicules de transport routier de marchandises par des entreprises réalisant du transport de marchandises pour le compte d'autrui.</p> <p>► Dossier à déposer complet obligatoirement avant la réalisation des investissements</p>	<p>De 10 000 € à 50 000 €</p> <p>Subvention égale à 50% du programme d'investissement en matériel de production de l'entreprise sur 3 ans. Matériel neuf ou d'occasion de production, hors financement par crédit bail ou par location. Les véhicules roulants sont éligibles sauf les véhicules soumis à immatriculation ainsi que les investissements immatériels lorsqu'ils ne servent qu'à piloter une machine de production, sur production d'un devis l'explicitant</p>	<p>LE HAVRE CAUX INITIATIVE</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre</p> <p>Esplanade de l'Europe – BP 1410</p> <p>76067 Le Havre cedex ☎ : 02.35.55.26.67</p> <p>Nathalie AMEINGUAL</p>
<p><u>AIDE REGIONALE A L'EMPLOI CREATION</u></p> <p>sur fonds du Conseil régional et du Conseil Général</p>	<p>► Jeunes PME qui ne peuvent justifier de 2 bilans, avec la création d'au moins 10 emplois sur 3 ans</p> <p>► Les secteurs d'activité retenus sont : l'industrie, l'artisanat de production, les services, le secteur du BTP, les services touristiques, les entreprises qui ont une clientèle de particuliers sauf en matière commerciales les bars, la restauration sur place ou à emporter, les commerces de prêt-à-porter et les agences immobilières. Sont exclus les entreprises du transport, de la sidérurgie, de la construction navale, des fibres synthétiques, de l'industrie automobile, des services financiers</p> <p>► L'entreprise doit présenter un programme d'investissement défini préalablement</p> <p>► Dossier à déposer complet obligatoirement avant les embauches</p>	<p>La subvention régionale est au maximum de 7200 € par emploi créé.</p> <p>Cette aide est majorée de 10% par emploi lorsque 30% au moins des personnes recrutées sont en difficulté</p> <p>Le total des aides publiques ne doit pas dépasser 200 000€</p> <p>Le montant de l'ARE ne pourra pas excéder 50% du montant du salaire brut annuelle (hors charges patronales)</p>	<p>LE HAVRE CAUX INITIATIVE</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre</p> <p>Esplanade de l'Europe – BP 1410</p> <p>76067 Le Havre cedex ☎ : 02.35.55.26.67</p> <p>Nathalie AMEINGUAL</p>
<p><u>SUBVENTION « CHEQUIER-CREATION »</u></p> <p>sur fonds du Conseil Régional de Haute-Normandie</p>	<p>► Créateurs ou repreneurs d'entreprise de moins de 2 ans d'existence ayant recours à des cabinets-conseil</p> <p>► Projet industriel et de service à l'industrie ou projet de commerce et service aux particuliers avec un intérêt économique ou novateur, créateur d'au moins 2 emplois (non compris celui du dirigeant et de son conjoint)</p>	<p>Prestations de conseils en réponse à des besoins liés à la création/reprise en dehors de l'établissement des comptes prévisionnels et des tâches de gestion courante (tenue de comptes, traitement de la paie, mise au point de logiciel de gestion)</p> <p>Plafond de l'assiette éligible 3 750 €HT</p> <p>A hauteur de 80% en pré-crédation soit 3 000 € HT et de 50% en post-crédation soit 1875 €HT</p>	<p>LE HAVRE CAUX INITIATIVE</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre</p> <p>Esplanade de l'Europe – BP 1410</p> <p>76067 Le Havre cedex ☎ : 02.35.55.26.67</p> <p>Nathalie AMEINGUAL</p>

NATURE DE L'AIDE	BENEFICIAIRES	DESSCRIPTIF	OÙ S'ADRESSER ?
<u>PRET TOTAL</u>	<p>► PMI en création / Reprise à potentiel de développement ayant une clientèle de professionnels</p>	<p>Montant du prêt : jusqu'à 40 000 € à taux 0 % sans garantie ni frais, permettant le financement d'un matériel de production ou le renforcement des fonds propres de l'entreprise</p> <p>Durée : 3 à 5 ans avec possibilité d'amortissement différé</p>	<p>LE HAVRE CAUX INITIATIVE</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre</p> <p>Esplanade de l'Europe – BP 1410</p> <p>76067 Le Havre cedex</p> <p>☎ : 02.35.55.26.67</p> <p>Nathalie AMEINGUAL</p>
<u>PRET D'HONNEUR</u> <u>TPE EN CROISSANCE</u>	<p>► Tout créateur ou repreneur d'entreprise dont l'entreprise est immatriculée depuis plus d'un an mais moins de 60 mois au registre des métiers ou au registre du commerce.</p> <p>L'activité de l'entreprise doit appartenir à l'un des secteurs suivants : Artisanat de production, négoce à l'entreprise, prestations de services à l'entreprise, industrie, commerce</p> <p>Le capital ne doit pas être détenu directement ou indirectement à plus de 50% par des sociétés existantes ou des dirigeants d'entreprises existantes.</p> <p>Le créateur ou repreneur doit lui-même détenir au minimum 34% du capital de l'entreprise et en être le dirigeant.</p> <p>L'entreprise doit obligatoirement justifier d'un emprunt bancaire supérieur ou égal au prêt d'honneur accordé.</p>	<p>Prêt à l'entreprise allant de 5 000 € à 15 000 € à un taux zéro d'une durée de 36 mois avec un différé de remboursement possible de 3 mois maximum</p> <p>l'entreprise doit présenter un projet de développement significatif pour l'entreprise (développement d'un nouveau produit/Service, ou d'un nouveau marché par exemple) justifiant le recours à un prêt bancaire</p>	<p>LE HAVRE CAUX INITIATIVE</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre</p> <p>Esplanade de l'Europe – BP 1410</p> <p>76067 Le Havre cedex</p> <p>☎ : 02.35.55.26.67</p> <p>Nathalie AMEINGUAL</p>
<u>PRET D'HONNEUR</u> <u>TRANSITION</u>	<p>► Tout créateur ou repreneur d'entreprise dont l'entreprise est immatriculé depuis plus d'un an mais moins de 36 mois au registre des métiers ou au registre du commerce.</p> <p>L'activité de l'entreprise doit appartenir à l'un des secteurs suivants : Artisanat de production, négoce à l'entreprise, prestations de services à l'entreprise, industrie, commerce</p> <p>Le capital ne doit pas être détenu directement ou indirectement à plus de 50% par des sociétés existantes ou des dirigeants d'entreprises existantes.</p> <p>Le créateur ou repreneur doit lui-même détenir au minimum 34% du capital de l'entreprise et en être le dirigeant.</p> <p>L'entreprise doit obligatoirement justifier d'un emprunt bancaire supérieur ou égal au prêt d'honneur accordé.</p>	<p>Prêt au créateur ou repreneur d'entreprise, personne physique, allant de 5 000 € à 15 000 € à un taux zéro sur une durée de 36 mois avec un différé de remboursement possible de 3 mois maximum.</p> <p>l'entreprise doit présenter des difficultés passagères liées à un évènement non structurel.</p>	<p>LE HAVRE CAUX INITIATIVE</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre</p> <p>Esplanade de l'Europe – BP 1410</p> <p>76067 Le Havre cedex</p> <p>☎ : 02.35.55.26.67</p> <p>Nathalie AMEINGUAL</p>

NATURE DE L'AIDE	BENEFICIAIRES	DESSCRIPTIF	OÙ S'ADRESSER ?
<p><u>AIDE A LA PERSONNE PHYSIQUE</u> par OSEO HAUTE-NORMANDIE</p>	<p>► Porteurs de projet d'une entreprise à caractère innovant (personnes physiques assujetties à l'impôt en France)</p>	<p>Financement d'études préalables au lancement de projet d'innovation, réalisées avant la création d'entreprise.</p> <p>Subvention pouvant financer jusqu'à 70% des dépenses TTC (dépenses externes et frais internes) plafonnée à 30 000 €</p> <p><u>Les dépenses retenues</u> couvrent les prestations d'études de marché, de faisabilité, de design, de conseil juridique, fiscal, financier, de propriété intellectuelle... <u>Les frais internes</u> sont plafonnés à 20 % des dépenses externes.</p>	<p>OSEO HAUTE NORMANDIE 20 place Saint Marc BP 21323 76 178 ROUEN CEDEX 1 ☎ 02 35 59 26 36</p> <p>www.oseo.fr</p>
<p><u>AIDE A L'INNOVATION</u> par OSEO HAUTE-NORMANDIE</p>	<p>► Aide destinée aux entreprises : <u>personne morale</u></p>	<p>Financement de projet d'innovation, à caractère technologique, sous forme de <u>subvention ou d'avance à taux 0 %</u>, remboursable en cas de succès technique et commercial.</p> <p>L'aide peut financer de 15 à 60 % des dépenses internes et externes HT retenues, tenant compte de la taille de l'entreprise et de la nature du projet.</p> <p><u>Les dépenses externes retenues</u> couvrent les prestations liées à la conception et la validation du projet : études de faisabilité commerciale, technique, juridique et financière, la mise au point de l'innovation, la réalisation de prototypes et de maquettes, le dépôt et l'extension de brevet, la préparation du lancement industriel de l'innovation, la recherche de partenaires.</p> <p><u>Les dépenses internes</u> couvrent les heures de main d'œuvre nécessaires à la réalisation du projet (Recherche & Développement, études, production, direction, etc.)</p>	<p>OSEO HAUTE NORMANDIE 20 place Saint Marc BP 21323 76 178 ROUEN CEDEX 1 ☎ 02 35 59 26 36</p> <p>www.oseo.fr</p>
<p><u>INNOV'REGION CREATION</u> Partenariat OSEO HAUTE-NORMANDIE / REGION HAUTE-NORMANDIE</p>	<p>► Les entreprises de moins de 36 mois à la date de demande de subvention.</p>	<p>Financement accordé par la Région Haute-Normandie, sous forme de subvention, notamment en complément d'une aide à l'innovation d'OSEO pour des projets d'innovation portés par des sociétés nouvellement créées.</p> <p>L'aide peut financer 35 à 75% des dépenses retenues, selon la nature du projet, et dans la limite de 200 000 euros.</p> <p><u>Les dépenses doivent être directement liées aux activités d'innovation et/ou de Recherche & Développement</u> : frais de personnel, coûts des instruments et du matériel, coûts des bâtiments et des terrains, coûts de la recherche contractuelle, frais généraux supplémentaires.</p>	<p>OSEO HAUTE NORMANDIE 20 place Saint Marc BP 21323 76 178 ROUEN CEDEX 1 ☎ 02 35 59 26 36</p> <p>www.oseo.fr</p> <p>REGION HAUTE NORMANDIE SERVICE RECHERCHE INNOVATION 02.35.52.57.34</p>

NATURE DE L'AIDE	BENEFICIAIRES	DESCRIPTIF	OÙ S'ADRESSER ?
<p><u>PRET PARTICIPATIF D'AMORCAGE</u></p> <p>par OSEO Haute-Normandie</p>	<p>► PME innovante de moins de 5 ans, bénéficiant d'une aide à l'innovation d'OSEO et la Région Haute Normandie accordée depuis moins de 2 ans</p>	<p>Prêt sans garantie ni caution, de 75 000€ à 150 000€ grâce au partenariat avec la Région. Plafonné aux fonds propres au jour de l'accord et au montant de l'aide attribuée. Durée 8 ans avec un différé de remboursement de 3 ans</p>	<p>OSEO HAUTE NORMANDIE 20 place Saint Marc BP 21323 76 178 ROUEN CEDEX 1</p> <p>☎ 02 35 59 26 36 www.oseo.fr</p>
<p><u>CONTRAT DE DEVELOPPEMENT CREATION</u></p> <p>par OSEO Haute-Normandie</p>	<p>► Entreprise industrielle, BTP, Commerce de gros et prestataire de services à l'industrie de moins de 3 ans et de moins de 250 salariés, ayant effectivement débuté une activité génératrice de chiffre d'affaires (au moins 10 % du chiffre d'affaires prévisionnel de la 1ère année constatable par factures).</p> <p>Le Contrat de Développement Création accompagne obligatoirement un prêt bancaire de même montant.</p>	<p>Montant du prêt : de 24 000 à 80 000 € au plus, égal aux fonds propres disponibles et au tiers des ressources du projet.</p> <p>Durée : 6 ans avec un allègement du remboursement la 1ère année</p> <p>Aucune sûreté réelle ou personnelle.</p>	<p>OSEO HAUTE NORMANDIE 20 place Saint Marc BP 21323 76 178 ROUEN CEDEX 1</p> <p>☎ 02 35 59 26 36 www.oseo.fr</p>
<p><u>CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TRANSMISSION</u></p> <p>par OSEO Haute-Normandie</p>	<p>► Structure holding à l'occasion du rachat majoritaire d'une cible PME (définition de la commission européenne) ou entreprises existantes dans le cadre de leur croissance externe en Haute Normandie</p> <p>Acquéreur et cible doivent être séparément des PME, des secteurs de l'industrie, des services à l'industrie, du commerce de gros, du BTP.</p>	<p>Montant : 40 à 240 000 € sans excéder 40 % des prêts mis en place.</p> <p>Durée : identique à celui du prêt bancaire (minimum 5 ans), avec un plafond de 7 ans dont 2 ans de différé d'amortissement du capital possible.</p> <p>Aucune sûreté réelle ou personnelle.</p>	<p>OSEO HAUTE NORMANDIE 20 place Saint Marc BP 21323 76 178 ROUEN CEDEX 1</p> <p>☎ 02 35 59 26 36 www.oseo.fr</p>

➔ Les exonérations fiscales et sociales

NATURE DE L'AIDE	BENEFICIAIRES	DESCRIPTIF	OÙ S'ADRESSER ?
<u>EXONERATION DE TAXE PROFESSIONNELLE</u>	Entreprises nouvelles, quelle que soit leur forme juridique, soumises au régime réel, et	Exonération durant l'année civile de création, + les 2 années suivantes si elle a été votée par les collectivités territoriales	SERVICES FISCAUX 19, avenue du Général Leclerc
<u>EXONERATION D'IMPOT SUR LES BENEFCES</u>	dont l'activité est commerciale, artisanale ou industrielle (sauf exceptions prévues par la loi)	Exonération d'I.S. ou de B.I.C. : <ul style="list-style-type: none"> • à 100 % les 24 premiers mois • à 75, 50 et 25 % les 3ème, 4ème et 5ème années 	76600 LE HAVRE ☎ : 02.35.19.37.00 ou 02.35.14.12.53 (Rouen) demandes à formuler avant le 31 décembre de l'année de création
<u>A.C.C.R.E.</u> (Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Allocataire du R.S.A., son conjoint, son concubin ▶ Personne non indemnisée inscrite au Pôle Emploi depuis plus de 6 mois, dans les 18 mois qui précèdent. ▶ Demandeur d'emploi remplissant les conditions pour être indemnisé <ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire de l'Allocation Unique Dégressive, de l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique) de l'ATA (Allocation Temporaire d'Attente) ▶ Salarié reprenant son entreprise en difficulté (redressement ou liquidation judiciaire) ▶ Les personnes remplissant les conditions pour bénéficier de contrats "nouveaux services - emplois-jeunes" ainsi que celles embauchées dans le cadre de ce dispositif et dont le contrat de travail a été rompu avant le terme de l'aide. Il s'agit : <ul style="list-style-type: none"> - des jeunes âgés de 18 à moins de 26 ans (sans autre condition), - ainsi que des jeunes âgés de 26 à moins de 30 ans, qui n'ont pas travaillé pendant une période suffisamment longue pour s'ouvrir des droits aux allocations chômage, ou qui sont reconnues handicapées. ▶ Les titulaires d'un contrat d'appui au projet d'entreprise (Cape), s'ils remplissent l'une des conditions ci-dessus. ▶ Les bénéficiaires du complément de libre choix d'activité (allocation versée aux personnes qui interrompent totalement ou partiellement leur activité professionnelle pour s'occuper de leur enfant de moins de trois ans). ▶ Les personnes qui créent une entreprise dans une zone urbaine sensible (ZUS). 	<ul style="list-style-type: none"> • Exonération (partielle) pendant 12 mois des cotisations sociales sur la partie des revenus professionnels ne dépassant pas 120% du SMIC en vigueur (soit 19 351 en 2010) • Il s'agit : <ul style="list-style-type: none"> - pour le régime social des non-salariés, des cotisations allocations familiales, assurance maladie-maternité et assurance vieillesse (sauf CGS et CRDS, retraite complémentaire, FNAL, formation professionnelle et le versement transport) - pour le régime des salariés, des cotisations salariales et patronales de sécurité sociale (sauf RDS et CSG) <p>Pour les micro-entrepreneurs bénéficiaires de l'ACCRE (créées depuis le 1er mai 2009) : des taux de cotisations sociales spécifiques réduits s'appliquent jusqu'à la fin du 11ème trimestre civil suivant celui du début d'activité</p> <p>La demande de l'ACCRE doit être déposée lors du dépôt de dossier de création ou de reprise d'entreprise au CFE ou transmise dans les 45 jours qui suivent.</p>	CCI COMPETENTE (en fonction du lieu d'immatriculation) CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU HAVRE ☎. 0 820 00 10 76 (0,12€/min)

➔ Les subventions et exonérations liées à l'implantation

Implantation en EN ZONE DE REDYNAMISATION URBAINE (ZRU) OU ZONE FRANCHE URBAINE (ZFU)

NATURE DE L'AIDE	BENEFICIAIRES	DESCRIPTIF	OÙ S'ADRESSER ?
<p><u>EXONERATION DE CHARGES SOCIALES ET FISCALES</u></p>	<p>Entreprises implantées ► en ZRU : quartiers de l'Eure, de Brindeau, de Caucriauville,</p>	<p>Exonération pendant 5 ans de :</p> <ul style="list-style-type: none"> taxe professionnelle, impôts sur les bénéfices (I.S. ou B.I.C.), dans le cadre de l'exonération dégressive pour les entreprises nouvelles, <p>Exonération pendant 12 mois de :</p> <ul style="list-style-type: none"> charges patronales de Sécurité Sociale pour les embauches réalisées du 1er au 50ème salarié (exonération plafonnée à 150 % du SMIC) 	<p>CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU HAVRE Esplanade de l'Europe – BP 1410 76600 LE HAVRE ☎ : 02.35.55.26.61 Benoît LEROUX</p> <p>LE HAVRE DEVELOPPEMENT 182, Quai George V 76600 LE HAVRE ☎ : 02.32.74.00.20</p> <p>SERVICES FISCAUX 19, avenue du Général Leclerc 76600 LE HAVRE ☎ : 02.35.19.37.00</p>

Implantation EN ZONE DE REDYNAMISATION URBAINE (ZRU), ZONE FRANCHE URBAINE (ZFU) OU ZUS (ZONE URBAINE SENSIBLE)

NATURE DE L'AIDE	BENEFICIAIRES	DESCRIPTIF	OÙ S'ADRESSER ?
<p><u>EXONERATION, SOUS CONDITIONS, DE TAXE PROFESSIONNELLE, TAXE FONCIERE, IMPOTS SOCIETE, IMPOTS SUR LE REVENU, CHARGES SOCIALES PATRONALES, COTISATIONS SOCIALES MALADIE/MATERNITE</u></p>	<p>Entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> ► implantées en ZFU (Mont Gaillard, La Forêt (Bois de Bléville), Mare Rouge) ► employant au maximum 5 salariés, ► ayant moins d'un an d'activité 	<p>ZFU :</p> <p>Entreprises – 5 salariés : 100% d'exonération les 5 premières années puis 5 années à 60% - 2 années à 40% et 2 années à 20%.</p> <p>Entreprises + 5 salariés : 100% d'exonération les 5 premières années puis 1 année à 60% - 1 année à 40% et 1 année à 20%</p>	<p>CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU HAVRE Esplanade de l'Europe – BP 1410 76600 LE HAVRE ☎ : 02.35.55.26.61 Benoît LEROUX</p> <p>LE HAVRE DEVELOPPEMENT 182, Quai George V 76600 LE HAVRE ☎ : 02.32.74.00.20</p> <p>SERVICES FISCAUX 19, avenue du Général Leclerc 76600 LE HAVRE ☎ : 02.35.19.37.00</p>

➔ Organisme de garantie - cautionnement

NATURE DE L'AIDE	BENEFICIAIRES	DESCRIPTIF	OÙ S'ADRESSER ?
<u>OSEO- SOFARIS</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les entreprises des secteurs de l'industrie, des services, du commerce de gros et détail, du BTP, de l'hôtellerie et de la restauration 	<p>OSEO-SOFARIS : Garantie création : de 40% à 70% du risque sur le crédit (selon les finalités) que vous accorde votre banque. Sans hypothèque sur votre résidence principale. Caution personnelle, si elle est retenue, limitée à 50% de l'encours de crédit.</p> <p>entreprises en création relevant de toutes activités, à l'exception : de l'agriculture traditionnelle dont le chiffre d'affaires est inférieur à 750 000 €, du secteur immobilier, des grandes et moyennes surfaces de plus de 10 salariés, de l'enseignement général, des activités associatives</p>	<p>Les sociétés de caution n'interviennent que sur l'initiative de la banque</p>
<u>SOCAMA NORMANDIE</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ SOCAMA NORMANDIE : garantie des prêts attribués par les Banques populaires 	<p>SOCAMA NORMANDIE : Garantie les financements d'investissement pour les artisans, les commerçants indépendants sous enseignes, les professions libérales liées à un ordre, qu'ils exercent en affaires personnelles ou en sociétés</p>	<p>Contactez la BRED-Banque Populaire</p>
<u>SIAGI</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ SIAGI : garantie des prêts accordés aux entreprises immatriculées au Registre des Métiers 	<p>SIAGI garantie partiellement le financement accordé par la banque</p>	<p>Les sociétés de caution n'interviennent que sur l'initiative de la banque</p>
<u>FOND DE GARANTIE A L'INITIATIVE DES FEMMES (FGIF)</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Femme assurant en titre et en fait la responsabilité d'une entreprise créée ou reprise depuis moins de 5 ans 	<p>Garantie sur prêt bancaire (durée de 2 à 7 ans) à hauteur de 70%. Montant minimum du prêt garanti 5 000 euros et limité à 27 000 € Frais de dossiers : 2,5% du montant garanti</p>	<p>HAUTE NORMANDIE ACTIVE 10 rue Masséot Abaquesne 76100 Rouen ☎ 02.32.10.65.53 www.franceactive.org</p>
<u>FONDS REGIONAL DE GARANTIE HAUTE NORMANDIE</u> par OSEO Haute-Normandie	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Entreprises installées en Haute Normandie <p>Tous secteurs d'activités avec toutefois une priorité pour les secteurs de l'industrie et des services à l'industrie</p>	<p>Co-garantie jusqu'à 70 % des concours bancaires (d'une durée égale ou supérieure à 2 ans) accordés aux entreprises en création, en transmission, en développement technologique et innovation. Co-garantie maximum par entreprise ou groupe d'entreprises de 400 000 €. Au delà de ce montant, procédure classique OSEO financement</p>	<p>Votre BANQUE pour saisir OSEO - DIRECTION REGIONALE HAUTE-NORMANDIE 20 place Saint Marc BP 21323 76 178 Rouen cedex 1 ☎ 02 35 59 26 36 www.oseo.fr</p>
<u>FONDS DE GARANTIE HAUTE NORMANDIE ACTIVE</u>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Toute personne sans emploi ou en situation de précarité économique qui souhaite créer son entreprise. ▶ Entreprises solidaires et associations d'utilité sociale en création ou en développement 	<p>Garantie sur crédit bancaire dont la durée moyen terme est de 6 mois minimum (2 ans dans certains cas) à hauteur de 65% pour la création ou de moins de 3 ans et 50% dans les autres cas. Montant garanti limité à 30 500 €. Frais de dossiers : 2% du montant garanti</p>	<p>HAUTE NORMANDIE ACTIVE 10 rue Masséot Abaquesne 76100 Rouen ☎ 02.32.10.65.53 www.franceactive.org</p>